



35 rue du pré la reine  
63100 Clermont-Ferrand

☎ : 04.73.25.04.33  
e-mail : cd63tt@cd63tt.com  
Site internet : <http://www.cd63tt.com>

# Finales Fédérales par classement DIMANCHE 11 FEVRIER 2024

## LES MARTRES DE VEYRE MAISON DES SPORTS JEAN ZAY – RUE GARENNE

### **Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses, à l'exception des poussins et poussines.

**Responsable de la compétition : Didier GOUGIS – 06 26 66 39 63**

### **Article 2 – ENGAGEMENTS ET DROITS D'INSCRIPTION**

Les joueurs et joueuses désirant participer à ces finales par classement devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à **6 €** pour le niveau départemental (facture adressée au club).

Les engagements (feuille jointe) devront parvenir au Comité Départemental **pour le lundi 5 FEVRIER 2024 dernier délai. Aucun engagement ne sera pris après cette date.**

### **Article 3 – TABLEAUX**

Les finales fédérales par classement comportent **8 tableaux qualificatifs pour le niveau régional.**

DAMES		MESSIEURS	
<b>Tableau F5</b>	Joueuses classées 5	<b>Tableau H8</b>	Joueurs classés 5 – 6 – 7 et 8
<b>Tableau F7</b>	Joueuses classées 6 et 7	<b>Tableau H10</b>	Joueurs classés 9 et 10
<b>Tableau F9</b>	Joueuses classées 8 et 9	<b>Tableau H12</b>	Joueurs classés 11 et 12
<b>Tableau F12</b>	Joueuses classées 10 – 11 et 12	<b>Tableau H15</b>	Joueurs classés 13 – 14 et 15

**Un tableau H6** est créé par le CD 63 pour les joueurs classés 5 et 6, **non qualificatif** pour le niveau régional. Les joueurs désirant participer au tableau H6 ne peuvent pas participer au tableau H8. Un joueur classé 5 ou 6 peut choisir de participer au tableau H8, mais il ne pourra pas participer au tableau H6.

**Nouveau :** Les inscriptions se font par les clubs dans l'espace **SPID Monclub (rubrique « SPORTIFS / ENGAGEMENTS »)**.

Inscrire les joueurs sur les épreuves :

- ▶▶ D63\_Inscr Finales par Classement H6, pour le tableau H6
- ▶▶ D63\_Inscr Finales par Classement H8/H10/H12/H15, pour les tableaux messieurs H8, H10, H12, H15.
- ▶▶ D63\_Inscr Finales par Classement F5/F7/F9/F12, pour les tableaux dames F5, F7, F9, F12.

#### **Article 4 – FORFAIT**

Tout joueur inscrit à cette compétition se verra, *en cas de forfait non excusé*, infliger une **amende de 20 €**.

#### **Article 5 - HORAIRES**

		<b>Pointage</b>	<b>Début compétition</b>
<b>Tableau H6</b>	Joueurs 5 - 6	<b>9h30 à 9h50</b>	10h
<b>Tableau H8</b>	Joueurs 5 - 6 - 7 - 8	<b>9h30 à 9h50</b>	10h
<b>Tableau H10</b>	Joueurs 9 - 10	<b>10h30 à 10h50</b>	11h
<b>Tableau H12</b>	Joueurs 11 - 12	<b>10h30 à 10h50</b>	11h
<b>Tableau H15</b>	Joueurs 13 – 14 - 15	<b>11h30 à 11h50</b>	12h
<b>Tableaux F</b>	Toutes les joueuses	<b>11h30 à 11h50</b>	12h

Il est possible qu'en fonction du nombre d'inscrits par tableaux nous nous trouvions dans l'obligation de modifier certains horaires. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien respecter la date limite d'engagement. Tout joueur non pointé à l'heure de fin du pointage ne sera pas inclus au tableau.

#### **Article 6 – ORGANISATION**

- a) Le placement dans les tableaux sera en fonction du nombre de points licences.
- b) Le premier tour dans chacun de ces quatre tableaux se fera par poules de trois. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la suite de la compétition.
- c) Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Concernant le point « b) », l'organisateur se réserve le droit, en fonction du nombre de joueurs inscrits dans le tableau, de modifier ce dernier au niveau du nombre de joueurs par poules et du nombre de qualifiés pour la suite du tableau.

#### **Article 7 – QUALIFICATION POUR LE NIVEAU REGIONAL**

Nombre déterminé par la Ligue AURA au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département : H8 : 3, H10 : 4, H12 : 3, H15 : 1.

Pour ces tableaux, les joueurs qualifiés pour le niveau régional seront prévenus ultérieurement par la Ligue AURA.

Le niveau régional aura lieu les 27 et 28 avril 2024 à Pays Rochois Genevois.

Toutes les joueuses ayant participé à l'échelon départemental sont autorisées à s'inscrire au niveau régional.

#### **Article 8 – RECOMPENSES**

Récompenses aux vainqueurs, finalistes et ½ finalistes dans tous les tableaux (en tenue sportive).

